

Alicia ASSAYAG  
Nakissa BARIN  
Emilia BEAUCHAMP  
Alexandra THÉAGÈNE

La pauvreté économique  
Chez les familles monoparentales dirigées  
Par une femme au Canada

Rapport présenté au  
Jury du concours *Les Olympes de la parole* créé par  
University Women's Club of Montreal

Villa Sainte-Marcelline  
2018-2019

## **Table des matières**

Remerciements.....	3
La question.....	3
L'introduction.....	4
Partie I. Les nombreux visages de la pauvreté .....	6
A. La définition de la pauvreté.....	6
B. Les raisons de pauvreté des familles monoparentales dirigées par des femmes au Canada.....	7
1. La situation économique.....	7
i) La comparaison des revenus des familles biparentales et monoparentales.....	8
ii) La comparaison entre les familles monoparentales dirigées par un homme et par une femme.....	12
2. Le manque d'éducation.....	13
C. Les impacts de la pauvreté sur les familles monoparentales.....	17
1. Les difficultés liées au logement.....	17
2. L'isolement.....	18
D. Les impacts de la pauvreté sur les enfant.....	19
1. La pauvreté intellectuelle.....	19
2. La pauvreté affective.....	20
i) Les responsabilités de la mère.....	21
ii) Les comportements des enfants.....	22
Partie II. Les solutions.....	24
A. L'éducation.....	24
B. Les initiatives gouvernementales.....	25
C. Nos solutions.....	26
Conclusion.....	27
Annexe.....	28
Bibliographie.....	30

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier Mme Saode Savary, l'honorable Anne-Marie Trahan, Mme Odette Isabelle et Mme Gaëlle Vekemans sans qui ce projet n'aurait pas pu se réaliser.

## **La question**

La féminisation de la pauvreté persiste et reste un obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles, car, selon des sources des Nations Unies, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté multidimensionnelle aurait atteint 1,6 milliard.

« Alors que le monde s'apprête à commémorer, en 2019, le 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, vous analyserez, au lycée, l'impact de la pauvreté sur l'autonomisation des femmes et le développement des filles. Vous utiliserez des preuves pour expliquer en quoi l'accès à l'éducation peut contribuer à éradiquer une dimension spécifique de la pauvreté que vous avez choisi d'étudier »

## **Introduction**

La pauvreté, dans toutes ses dimensions, semble devenir l'une des préoccupations les plus pressantes de plusieurs pays. De nombreux organismes dont l'ONU, La Banque mondiale, le Fond monétaire international et l'UNICEF, cherchent à y remédier en établissant des programmes visant à venir en aide aux personnes démunies et à réduire les effets néfastes de la pauvreté au niveau local et international. Ainsi, ces organismes proposent des objectifs à atteindre tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'ONU pour l'année 2030. Malgré ces tentatives, la pauvreté persiste et prend de plus en plus d'ampleur chaque année, et ce, à l'échelle mondiale.

Cette année marque le 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais les droits de ces derniers demeurent affectés par la pauvreté. Trop de familles démunies ont encore aujourd'hui de la difficulté à assurer leurs besoins ainsi que le développement de leurs enfants. Ce constat s'aggrave dans le cas des familles monoparentales, en particulier celles dirigées par des femmes. Cela implique des difficultés supplémentaires, entre autres en raison de la situation sociale réservée à la femme. Bien que leur situation socio-économique se soit sensiblement améliorée au cours des dernières années, ces familles continuent à éprouver de grandes difficultés et peinent à répondre à tous leurs besoins. Cette réalité a un impact direct sur l'autonomisation économique et le développement de la mère et de ses enfants. Néanmoins, l'éducation donne une chance à ceux-ci de se libérer de cette pauvreté et d'atteindre une certaine autonomisation économique.

Le Canada n'échappe malheureusement pas à la pauvreté, bien qu'il soit un pays jeune et supposément prospère. Bien qu'il ne soit pas considéré pauvre selon les standards internationaux, il y a toutefois une partie de la population canadienne qui est démunie selon les normes canadiennes de la pauvreté économique. Ces derniers stipulent, entre autres, que la pauvreté est généralement liée au manque de revenus.

La pauvreté au Canada affecte plusieurs groupes de personnes, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'une personne âgée. De plus, elle touche plus fortement les femmes que les hommes, soit une Canadienne sur sept [1]. Cette statistique s'explique entre autres par le fait que les Canadiennes sont plus susceptibles de ne pas trouver un emploi à temps plein et sont moins payées que les hommes. Dans l'ensemble, les Canadiennes gagnent un revenu environ 20% inférieur à celui des hommes [2] et six Québécoises sur dix travaillent au salaire minimum [3]. Ces écarts économiques affectent l'autonomisation des Canadiennes.

Les femmes canadiennes, qu'elles soient immigrantes, Autochtones, sans-abris, prostituées, ou mères monoparentales sont nombreuses à être victimes de la pauvreté. Celle-ci érode l'autonomisation de ces femmes et le développement des filles. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur les impacts de la pauvreté économique au sein des familles monoparentales dirigées par des femmes au Canada.

Nous avons structuré notre analyse en deux parties de manière à comprendre comment la pauvreté affecte l'autonomisation des femmes au Canada. Dans la première partie, nous allons définir la pauvreté, examiner ses causes et analyser ses nombreux impacts. Notre analyse proposera aussi une comparaison des familles monoparentales dirigées par une femme aux familles biparentales ainsi qu'aux familles monoparentales dirigées par des hommes au Canada.

De plus, nous allons nous pencher sur les conséquences de la pauvreté économique au sein de la famille et de son fonctionnement, ainsi que sur ses effets sur les besoins individuels tels établis dans la pyramide de Maslow par le psychologue Abraham Maslow.

## Figure 1.

La pyramide de Maslow



Figure 1 : MY-PSYCHOLOGIE. (Juin 2018). *Faut-il oublier la pyramide de Maslow ?* Récupéré le 4 janvier, 2019, de <https://my-psychologie.com/2018/06/20/faut-il-oublier-la-pyramide-de-maslow/>

Dans la deuxième partie, nous allons nous intéresser aux solutions possibles pour éradiquer cette dimension de la pauvreté qui affecte les femmes et les jeunes filles canadiennes en nous concentrant spécifiquement sur l'éducation.

## **Partie I. Les nombreux visages de la pauvreté**

### **A. La définition de la pauvreté**

Aujourd'hui, « être pauvre » peut être expliqué de plusieurs façons, car chacun perçoit la pauvreté de manière différente. Plusieurs sont d'avis que la pauvreté est intimement liée à l'argent, alors que d'autres voient plutôt un lien avec la santé, l'éducation ou le logement. Ainsi, la pauvreté a plusieurs visages. Elle est multidimensionnelle, mais, par définition, elle affecte la satisfaction des besoins physiologiques de tout être vivant soit la santé, la nourriture, le sommeil et le logement. Ainsi, lorsque les besoins vitaux (ou physiologiques) d'un individu ne sont pas satisfaits, il est possible de qualifier ce dernier de « pauvre ».

La pauvreté peut aussi prendre la forme d'un manque de revenus ou d'emploi : ceci en devient souvent la cause. Quand un individu est sans travail et sans argent, une multitude de problèmes liés à la dégradation partielle ou totale des conditions menant à la satisfaction des besoins vitaux surviennent. Dans de telles circonstances, ce même individu n'est pas autonome économiquement, et n'est pas en mesure de pouvoir se procurer des soins médicaux, des aliments nutritifs, ainsi qu'un logement sécuritaire. Le manque d'argent mène donc à la pauvreté économique.

## **B. Les raisons de pauvreté des familles monoparentales dirigées par des femmes au Canada**

### 1. La situation économique

Au Canada, les familles monoparentales dirigées par des femmes se retrouvent très souvent dans une situation financière à revenu faible. Selon Statistique Canada de différents seuils de pauvreté ont été établis : 31 301\$ pour un ménage de deux personnes, 31 921\$ pour une famille de trois personnes et 44 266\$ pour un ménage composé de quatre personnes [4]. Par ce fait-même, les familles monoparentales dirigées par une femme ont un revenu deux fois moins élevé que celui des familles dirigées par un homme [3]. En effet, 33,0% des familles de mères monoparentales vivent dans une situation de pauvreté économique [3]. Ceci établit de manière très convaincante que le critère monétaire contribue de manière importante au manque d'autonomisation des femmes.

Ce manque d'autonomisation a aussi pour effet de rendre les femmes incapables de se procurer des soins médicaux, des aliments nutritifs et un logement sécuritaire. L'autonomie économique joue donc un rôle crucial dans la vie des femmes dans le sens où elle permet à celles-ci de satisfaire autant leurs besoins vitaux que ceux de leurs enfants, si elles en ont.

Au Canada, le nombre d'enfants dans les familles monoparentales varie et affecte leur taux de pauvreté : une famille avec un enfant a un taux de 30,5%, avec deux enfants,

37,2% et trois enfants ou plus, le taux atteint 55,1% [4]. Ainsi, lorsqu'une mère monoparentale à faible revenu dirige une famille d'un ou de plusieurs enfants, celle-ci est plus susceptible de ne pas pouvoir satisfaire ses besoins physiologiques et ceux de ses enfants, ce qui empêchera le contentement des autres besoins établis dans la pyramide de Maslow ci-dessus (figure 1).

i) La comparaison des revenus des familles biparentales et monoparentales

Au Canada, selon le recensement de 2011, il y avait 13 320 615 familles dont 3 524 915 (26,5%) sont biparentales et 1 375 450 (10,3%) sont monoparentales [5]. Chacune de ces familles peut faire face à une situation de pauvreté économique. D'ailleurs, selon le Fraser Institute, un des risques de pauvreté est de faire partie d'une famille monoparentale.

Aussi, les femmes et les hommes seuls dirigeant une famille avaient plus de difficultés à avoir un emploi que les parents en couple. Les taux d'emploi des mères et des pères seuls étaient respectivement de 69% et 82% en 2014. Déjà, il y a une inégalité entre ces statistiques, mais il y a une autre disproportion : 75% des mères et 90% des pères vivant en couple travaillaient en 2014 [6].

Les nombreuses recherches nous permettent de constater de grandes différences entre les familles monoparentales et biparentales au niveau financier. En effet, entre 2002 et 2007, au Canada, 54,8% des familles monoparentales ont vécu une année dans la pauvreté, en comparaison avec 20,9% des familles biparentales [7]. Ceci illustre la grande vulnérabilité des familles monoparentales face à la pauvreté économique.

Lorsqu'une famille possède deux sources de revenus, celle-ci a moins de soucis à propos des besoins immédiats (physiologiques) de ces membres, et a moins de difficulté à payer le logement. Les familles biparentales ont donc de différents enjeux que les familles monoparentales, car elles ont plus de moyens (financiers) pour satisfaire tous leurs besoins qu'ils s'agissent d'alimentation, de logement, d'éducation, de santé ou de loisirs.



Ainsi, le revenu familial affecte la qualité de vie de la famille, qu'elle soit dirigée par un couple ou une seule personne. Il nous démontre la présence de la pauvreté économique dans les familles canadiennes comme nous allons l'analyser ci-dessous.

Figure 2.

Comparaison du revenu médian après impôt des familles biparentales et monoparentales avec un enfant entre 2012 et 2016 :

		Canada (carte)				
		Types de famille avec 1 enfant <sup>4 5 6 7 10</sup>				
Type de famille de recensement <sup>4 5 6 7 8</sup>	Statistiques <sup>3 4 5 6 8</sup>	2012	2013	2014	2015	2016
Familles comptant un couple <sup>5</sup>	Nombre de familles <sup>3</sup> <sup>4 5 6</sup>	1 726 710	1 733 420	1 742 410	1 741 540	1 746 380
	Nombre de personnes	5 180 130	5 200 260	5 227 220	5 224 620	5 239 140
	Revenu familial médian avant impôt <sup>12 13</sup>	92 140	94 750	97 590	99 890	101 200
	Revenu familial médian après impôt <sup>2</sup> <sup>12</sup>	79 160	81 340	83 940	85 730	86 850
Familles monoparentales <sup>6</sup>	Nombre de familles <sup>3</sup> <sup>4 5 6</sup>	866 320	865 960	864 530	869 560	869 320
	Nombre de personnes	1 732 650	1 731 930	1 729 070	1 739 120	1 738 630
	Revenu familial médian avant impôt <sup>12 13</sup>	39 210	40 190	41 620	43 210	44 390
	Revenu familial médian après impôt <sup>2</sup> <sup>12</sup>	37 150	38 050	39 250	40 530	41 710
	Nombre de familles <sup>3</sup>					

Selon le tableau, la différence entre les revenus médians des familles biparentales et monoparentales ayant un enfant, entre 2012 et 2016, est bel et bien observée. Les familles biparentales ont en général un revenu deux fois plus grand que celui des familles monoparentales. En effet, en 2016, les familles biparentales avaient un revenu familial de 86 850\$ après impôts, soit 45 140\$ de plus que celui des familles monoparentales (qui équivalait 41 710\$). C'est une différence de taille qui affecte le choix et la qualité de vie de ces familles. D'autre part, il y a une croissance progressive des revenus familiaux médians à travers les années. Le revenu après impôts des familles biparentales a augmenté de 7 690\$, tandis que celui des familles monoparentales n'a augmenté que de 4 560\$ [8]. Cette petite augmentation de revenu ne change pas le fait que les familles de

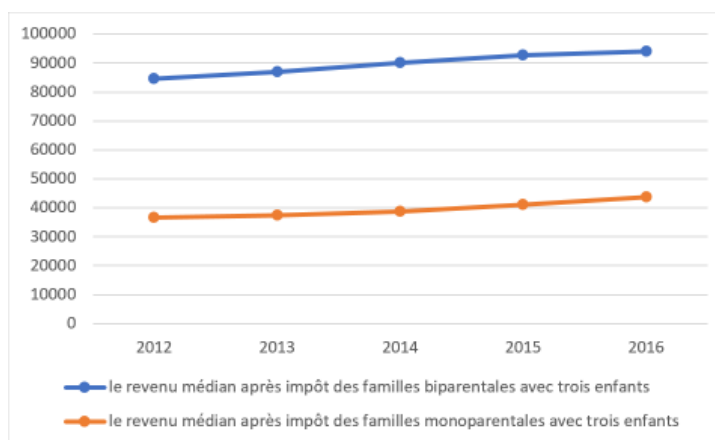
mère monoparentale vivent généralement très proche du seuil de pauvreté d'un ménage de deux personnes (la mère et l'enfant) situé à 31 301\$ [4]. L'augmentation bienvenue ne permet tout de même pas aux familles monoparentales de subsister convenablement et loin de la pauvreté.

Maintenant, nous allons pencher sur les familles monoparentales de trois enfants et plus et nous constaterons certaines inégalités entre ces familles et celles dirigées par un couple.

**Figure 3.**  
**Comparaison du revenu médian après impôt des familles biparentales et monoparentales avec trois enfants et plus entre 2012 et 2016 :**

		Canada (carte)				
		Types de famille avec 3 enfants et plus <sup>4 5 6 7 10</sup>				
Type de famille de recensement <sup>4 5 6 7 8</sup>	Statistiques <sup>3 4 5 6 8</sup>	2012	2013	2014	2015	2016
Familles comptant un couple <sup>5</sup>	Nombre de familles <sup>3</sup> <sup>4 5 8</sup>	759 940	767 100	775 490	780 910	795 230
	Nombre de personnes	4 082 420	4 124 490	4 172 100	4 203 690	4 285 990
	Revenu familial médian avant impôt <sup>12 13</sup>	97 020	99 830	102 870	106 780	108 110
	Revenu familial médian après impôt <sup>2</sup> <sup>12</sup>	84 660	87 040	90 180	92 670	93 950
Familles monoparentales <sup>6</sup>	Nombre de familles <sup>3</sup> <sup>4 5 8</sup>	159 340	159 540	159 780	165 160	163 230
	Nombre de personnes	704 630	706 190	708 420	734 110	725 050
	Revenu familial médian avant impôt <sup>12 13</sup>	36 910	37 820	38 960	41 600	44 210
	Revenu familial médian après impôt <sup>2</sup> <sup>12</sup>	36 630	37 550	38 650	41 090	43 700

a) Le graphique de la comparaison



Figures 2 et 3 : Statistique Canada. (2016). *Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille*. Récupéré le 8 mars, 2019, de <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110001701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=3.3>

En 2012, les familles monoparentales devaient s'occuper de tous ses membres (le parent et les trois enfants et plus) avec que 36 630\$ comme revenu après impôt, ce qui est très peu pour un si grand ménage ayant plusieurs besoins. La croissance observée ne change pas les effets de ce faible revenu sur la famille, car 43 700\$ (revenu familial après impôt de 2016) n'est pas du tout assez pour assurer tous les besoins du ménage.

De plus, nous pouvons constater clairement et visuellement dans le graphique a) de la figure 3 l'écart important des revenus médians après impôt des familles biparentales et monoparentales avec trois enfants et plus. Nous pouvons même constater la formation d'un creux qui s'élargit progressivement, car l'écart de revenu en 2012 entre les deux familles équivaut à 48 030\$ (84 660\$-36 630\$) et en 2016, 50 250\$ (93 950\$-43 700\$). L'écart a donc augmenté de 2 220\$. Cet écart progressif est très problématique, car il complique la situation financière des familles monoparentales et prouve que le Canada régresse. L'écart est supposé diminuer, pas augmenter.

Dans cette même perspective, les familles monoparentales doivent s'occuper de tout le ménage comme les familles biparentales, mais avec la moitié des revenus des familles biparentales. Nous supposons donc que les familles biparentales peuvent répondre plus facilement à tous leurs besoins, contrairement aux familles monoparentales. La charge parentale est la même, voire plus lourde pour les parents seuls qui doivent jouer tous les rôles parentaux : ils doivent accomplir les mêmes responsabilités avec de différents moyens. Les écarts de revenu entre ces deux familles sont donc une inégalité et une injustice.

L'injustice se forme, car les enfants des familles monoparentales sont désavantagés par le fait que ce n'est pas un couple qui assurent leurs besoins. Ils auront moins d'opportunités de sortir de la pauvreté que les enfants de familles biparentales démunies,

car les familles monoparentales ont, dans l'ensemble, moins de moyens. L'autonomisation économique et le développement des enfants sont donc affectés par cet écart de revenu. Rappelons-nous : subvenir à tous les besoins des membres de la famille est coûteux et les mères monoparentales ont plus de difficultés à accomplir une telle tâche parentale que les parents en couple à cause de l'écart aberrant de revenu et à cause situation socio-économique réservée à la femme.

ii) La comparaison entre les familles monoparentales dirigées par un homme et par une femme

La pauvreté a souvent un visage féminin. Nous vivons dans une société patriarcale où les hommes semblent constamment être avantagés autant au niveau économique, politique, culturel, religieux, etc.

En 2014, au Canada, il y avait 698 000 familles monoparentales ayant à leur tête une femme, comparativement à 130 000 familles ayant un homme [6]. Selon le ministère de la santé et des services sociaux du Québec, en 2016, les mères monoparentales au Québec représentaient 75,1% de l'ensemble des familles monoparentales tandis que les pères monoparentaux ne représentaient que 24,9% [9]. Ainsi, le nombre aberrant de familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme montre une certaine inégalité entre les sexes.

En plus d'être plus nombreuses, les mères seules font face à des difficultés économiques liées à leur rémunération : les Canadiennes gagnent en moyenne 66% du revenu médian des Canadiens [10]. Ainsi, les mères monoparentales sont dès le début désavantagées et subissent les effets d'une discrimination systémique. De plus, comme nous l'avons déjà spécifié, le taux d'emploi des mères et des pères seuls sont respectivement de 69% et 82% en 2014 [6]. Cette inégalité empêche la femme d'avoir la même autonomie financière que celle de l'homme.

D'ailleurs, il est intéressant de constater que les familles gérées par des femmes sont beaucoup plus nombreuses, car on réalise que ce sont souvent elles qui se retrouvent

seules ou abandonnées avec des enfants. C'est une situation courante. Cela s'explique par le fait que la plupart du temps, elles sont laissées seules avec les enfants lorsque ceux-ci sont en bas âge, pendant une période durant laquelle la présence maternelle est essentielle au bon développement de l'enfant et pour son attachement affectif. Par exemple, un homme seul travaillant à temps plein aurait plus de difficulté à s'occuper d'un enfant de quelques mois que la mère de l'enfant en question, parce qu'il doit être allaité et on doit continuellement s'occuper de lui.

## 2. Le manque d'éducation

Le type d'emploi et le manque d'éducation des femmes sont parmi les principales causes de la pauvreté. Ayant une caractéristique de cause à effet, ces raisons sont interreliées. Le manque d'éducation affecte le type de travail et influence par le fait-même le revenu et la qualité de vie des femmes. Par exemple, le revenu d'une serveuse de restaurant qui a arrêté ses études après le cégep est loin d'être le même que celui d'une architecte ayant une maîtrise et un doctorat. Il est donc évident que l'éducation des mères monoparentales a un impact sur la situation économique de la famille.

Nous allons maintenant analyser la scolarité et le type d'emploi que les mères monoparentales possédaient en 2001.

Figure 4.

La scolarité et le type d'emploi des mères monoparentales en 2001 au Canada

Tableau 1 Profil des mères seules et des mères en couple

	Mères seules		Mères en couple	
	1981	2001	1981	2001
<b>Ensemble</b>	<b>330</b>	<b>555</b>	<b>2 698</b>	<b>2 788</b>
		En milliers		
<b>Âge moyen</b>	<b>37,8</b>	<b>38,7</b>	<b>36,9</b>	<b>38,7</b>
<b>Scolarité</b>			%	
Sans diplôme d'études secondaires	45,8	21,9	42,1	16,6
Diplôme d'études secondaires	1,9	14,2	2,0	17,2
Études postsecondaires terminées ou non	48,2	52,3	52,2	46,8
Baccalauréat ou grade supérieur	4,1	11,6	3,7	19,4
		En milliers		
<b>25 à 34 ans</b>	<b>128</b>	<b>158</b>	<b>1 178</b>	<b>772</b>
		%		
Sans diplôme d'études secondaires	39,8	25,6	34,0	16,4
Diplôme d'études secondaires	2,0	12,5	2,2	13,8
Études postsecondaires terminées ou non	54,8	55,7	59,9	52,0
Baccalauréat ou grade supérieur	3,3	6,2	3,9	17,9
		En milliers		
<b>35 à 44 ans</b>	<b>127</b>	<b>278</b>	<b>1 011</b>	<b>1 440</b>
		%		
Sans diplôme d'études secondaires	44,8	21,5	44,7	16,7
Diplôme d'études secondaires	2,0	15,0	1,8	18,6
Études postsecondaires terminées ou non	47,9	52,6	49,4	46,3
Baccalauréat ou grade supérieur	5,3	10,8	4,1	18,4
		En milliers		
<b>45 à 54 ans</b>	<b>76</b>	<b>119</b>	<b>509</b>	<b>576</b>
		%		
Sans diplôme d'études secondaires	57,5	18,0	55,9	16,7
Diplôme d'études secondaires	1,6	14,7	1,6	18,2
Études postsecondaires terminées ou non	37,5	46,8	40,0	41,2
Baccalauréat ou grade supérieur	3,5	20,5	2,4	23,9
<b>Nombre d'enfants de moins de 19 ans</b>			%	
1	47,2	51,3	31,9	35,7
2	34,3	34,6	43,1	44,4
3	12,9	10,7	18,0	15,2
4 et plus	5,6	3,4	7,0	4,7
Nombre moyen d'enfants	1,8	1,7	2,0	1,9
<b>Situation par rapport au marché du travail</b>				
Occupées	58,7	71,1	50,9	75,0
Chômeuses	6,0	7,9	4,2	4,3
Inactives	35,3	21,0	44,9	20,7
<b>Régime de travail</b>				
Surtout à temps plein	50,8	60,8	36,5	58,0
Surtout à temps partiel	15,2	17,1	23,1	23,8
N'ont pas travaillé	34,0	22,1	40,4	18,2
Surtout à temps plein toute l'année	32,1	40,3	21,0	40,2

Source : Recensements de 1981 et 2001

Figure 4 : Galarneau, Diane. (Décembre 2005). *Scolarité et revenu des parents seuls*. Récupéré le 19 mars, 2019, de [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H\\_Q0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H_Q0)

Si nous nous concentrons sur les données de 2001 des mères seules, nous pouvons constater que beaucoup ont une scolarité sous-développée. En moyenne, il y a plus de mères qui n'ont pas fini leurs études secondaires (21,9%) que de mères qui les ont terminées (14,2%). Déjà, ces femmes auront beaucoup de difficultés à trouver un emploi qui paye bien, car la rémunération est généralement le salaire minimum avec ces études. De plus, la moitié (52,3%) des mères monoparentales en 2001 ont commencé des études postsecondaires telles le cégep. Toutefois, même si nous ne connaissons pas le pourcentage précis de celles qui les ont terminées, nous pouvons deviner pourquoi ces mères auraient arrêté leurs études. La famille est une priorité et la soutenir seule

implique des sacrifices comme l'éducation, même si l'éducation de la mère est importante.

Par ailleurs, 1 mère sur 5 ne travaille pas (21%). Cela veut dire que les familles qu'elles dirigent n'ont pas de revenu régulier ou même, tout simplement, aucune rentrée. Leur situation économique est donc vraisemblablement mauvaise et ces mères inactives n'ont évidemment aucune autonomisation économique. Néanmoins, presque la moitié (40,3%) des femmes monoparentales travaillaient surtout à temps plein à l'année longue en 2001. Cela veut dire que ces mères rapportaient un revenu régulier et qu'elles ont atteint l'autonomisation économique pour assurer le développement de leur famille.

Comme nous l'avons expliqué, le revenu d'une personne est affecté par sa scolarité. C'est ce que nous allons examiner ci-dessous.

## Figure 6.

### La disparité des revenus selon les études accomplies par les femmes en 2014 au Canada

Tableau 4  
Revenu d'emploi médian, revenu individuel médian et revenu familial médian des hommes et des femmes de 25 à 34 ans, selon le niveau d'éducation, données regroupées de 2012 à 2014 (en dollars constants de 2014)

	Niveau de scolarité			
	Sans diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	Certificat d'une école de métiers ou diplôme d'études collégiales	Diplôme universitaire
<b>Femmes</b>				
<b>Revenu d'emploi médian <sup>1</sup></b>				
Employée à un moment donné au cours de l'année de référence	13 000	20 600	28 900	37 800
Employée pendant toute l'année	18 400	26 400	33 700	46 300
Employée pendant toute l'année à temps plein au cours de l'année de référence	21 100	30 200	36 000	50 000
<b>Revenu individuel médian <sup>2</sup></b>				
Revenu individuel total avant impôts	19 100	21 700	31 400	37 600
Revenu individuel total après impôts	18 800	20 800	28 900	34 200
<b>Revenu familial médian <sup>2</sup></b>				
Revenu total de la famille économique avant impôts	25 400	36 600	46 300	56 100
Revenu total de la famille économique après impôts	24 400	32 800	40 300	48 400

Figure 6 : Statistique Canada. (Juillet 2017). *Les jeunes hommes et les jeunes femmes sans diplôme d'études secondaires*. Récupéré le 19 mars, 2019, de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/14824-fra.htm>

En analysant que les données du revenu d'emploi médian des femmes ayant travaillé toute l'année, nous pouvons voir clairement les difficultés financières auxquelles elles font face. Les femmes qui n'ont pas fini leurs études secondaires vivent sous le seuil de pauvreté situé à 31 301\$ pour deux personnes [4]. Ainsi, le 21,9% des mères seules de 2001 auraient, théoriquement, un revenu dans les alentours de 18 400\$. Ce n'est rien du tout pour soutenir une famille de deux personnes minimum (la mère et l'enfant). En 2014, le revenu familial médian après impôts des mères qui n'ont pas obtenu leur diplôme du secondaire n'ont que 24 400\$ par année ce qui est bien en-dessous du seuil de pauvreté.

Dans cette même perspective, les mères qui ont fini leurs études universitaires gagnent 48 400\$ comme revenu médian après impôts. Ce montant est notamment au-dessus du seuil de pauvreté quand le ménage est de deux personnes ou trois (31 921\$) [4], mais si la famille monoparentale compte quatre personnes, celle-ci vit dans une sensible situation de pauvreté. Puisque le seuil se situe à 44 266\$ [4], soit 4 134\$ en-dessous du revenu médian, les familles monoparentales dirigées par une femme ont une possibilité d'être affectées par la pauvreté économique. Ainsi, même avec un diplôme d'études universitaires, les ménages de quatre personnes minimums ayant une femme à leur tête peuvent être démunis.

Dans l'ensemble, le revenu dépend de la scolarité, même s'il y a quelques disproportions. Aussi, il est clair que l'éducation permet l'autonomisation économique, car un emploi donne des revenus qui permettent la satisfaction de tous les besoins de la pyramide de Maslow : les besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement.



## **C. Les impacts de la pauvreté sur les familles monoparentales**

### **1. Les difficultés liées au logement**

Le logement constitue un point central de la vie quotidienne. En effet, le besoin d'un toit constitue une exigence fondamentale de tout individu puisqu'il permet à celui-ci d'assurer sa santé (face au froid, par exemple) et sa sécurité. Comme nous l'avons constaté, les revenus des familles monoparentales ne permettent pas toujours à celles-ci d'habiter un logement sécuritaire, salubre et convenablement spacieux pour tous les membres de la famille.

Selon nos recherches, nous avons constaté que les familles monoparentales en Ontario et en Colombie-Britannique sont le plus affectées par la pauvreté économique [7]. Incidemment, ces provinces offrent des logements très coûteux que les parents seuls ne peuvent se payer. Ainsi, les logements financièrement accessibles à ces familles ne sont pas aptes pour le nombre des membres de la famille. Elles habitent souvent dans des domiciles surpeuplés. Dans plusieurs situations, certaines familles doivent accepter de partager un logement, mais cela crée un entassement dans des habitations mal entretenues, voire insalubres. Un ménage de quatre personnes ne peut pas avoir accès à un espace privé, silencieux lui permettant de continuer ses activités et d'étudier.

Le logement est donc un autre obstacle à l'autonomisation et au développement de la famille. C'est aussi une preuve de pauvreté matérielle qui découle de la pauvreté économique.

De plus, les mères monoparentales démunies ont tendance à dépenser le plus sur le logement qu'autre chose, dépassant le seuil de 30% des revenus. Par exemple, au Québec, elles consacrent généralement 41% de leurs revenus [10]. Cela veut dire que l'argent utilisé pour le logement ne va pas être utilisé pour l'éducation des enfants ou pour des aliments nutritifs ou des soins médicaux. Dans cette même perspective, les mères

monoparentales démunies louent plus qu'elles n'achètent, car le revenu nécessaire d'un ménage propriétaire est deux fois plus important que celui d'un ménage locataires [10].

D'autre part, les préjugés sociaux compliquent l'aménagement d'un domicile. Les propriétaires d'établissement préfèrent, dans l'ensemble, ne pas laisser des familles vivre dans un de leur logement sous prétexte de bruit et de désagrément des voisins. Les mères seules sont donc contraintes à parfois mentir à propos du nombre de leurs enfants juste pour avoir un logement. Les préjugés sociaux ont un grand impact sur les familles monoparentales dirigées par une femme et ils prennent de l'ampleur au sein de celles-ci comme nous l'examinons ci-dessous.

## 2. L'isolement

L'isolement social est inévitable au sein d'une famille démunie pour plusieurs raisons. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut provoquer un sentiment de honte chez les personnes démunies. Ce sentiment peut mener à la peur du jugement et de l'humiliation. Ceci mène dans plusieurs cas à un repli sur soi. Les mères monoparentales sont embarrassées, car elles se sentent impuissantes et incapables de s'occuper de leur famille. Cela pousse les familles et les mères à s'isoler ce qui atténue leur volonté de trouver de l'aide pour sortir de la pauvreté dans laquelle elles vivent. Elles craignent les préjugés sociaux qui les intimident au point de ne pas vouloir demander de l'assistance extérieure.

La perpétuité de la situation de pauvreté des familles monoparentales est une autre raison de leur isolement. En effet, quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer au fil du temps. Avec le temps, elles perdent le soutien familial et amical. Demander de l'aide devient extrêmement difficile à cause de la honte ressentie et la famille s'isole. Ainsi, la solitude se développe au sein de la famille. Cela affecte le développement des enfants puisque leur situation et leur honte les empêchent de satisfaire leurs besoins sociaux tels les besoins de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement de la pyramide de Maslow. La pérennité de la pauvreté économique

des familles monoparentales est donc désastreuse à cause des tous ses effets : la solitude, le développement troublé des enfants et l'aggravation de la honte des familles monoparentales.

## **D. Les impacts de la pauvreté sur les enfants**

### **1. La pauvreté intellectuelle**

La pauvreté économique peut également affecter le développement intellectuel des enfants. Les mères monoparentales sont davantage préoccupées par la satisfaction des besoins essentiels immédiats de sa famille (nourriture, vêtements, logement, etc.) que par dépenser des grandes sommes d'argent pour offrir à ses enfants une éducation supérieure. Dans l'ensemble, les mères seules ne sont pas en mesure (financièrement, comme nous l'avons vu) de leur offrir une éducation de haut niveau, qui pourrait potentiellement les sortir de la pauvreté dans laquelle ils ont été élevés.

Au Québec, le système d'écoles publiques ne se limite qu'à l'enseignement primaire, secondaire et collégial. Pour compléter des études universitaires menant à des professions bien rémunérées, il faut donc déboursier des coûts d'inscription élevés. Puisque les études supérieures sont plus dispendieuses et les besoins physiologiques sont prioritaires, il est évident que peu de familles prises en charge par des mères monoparentales privilégient la poursuite des études.

D'autre part, les enfants sont concernés et affectés par la situation de leur famille. Ils s'inquiètent de la situation financière et leur concentration en classe en est perturbée. Ils peuvent ressentir une certaine exclusion sociale pouvant éventuellement se traduire par des possibilités limitées. En étant constamment inquiet de sa situation financière, son intégrité sociale, sa santé ainsi que ses relations au sein de la famille sont compromises. Ces nombreuses conséquences peuvent entraver toute possibilité de se sortir de la pauvreté. Aussi, l'enfant préoccupé est en état d'hypervigilance où sa sensibilité, son stress et son anxiété sont intensifiés, et où il guette les menaces en restant sur ses

gardes. Le développement intellectuel de l'enfant est donc affecté par la situation économique de sa famille.

De surcroît, le fait de ne pas pouvoir accéder à une éducation adéquate affecte grandement l'autonomisation des enfants des mères monoparentales. Ceux-ci ont parfois le sentiment qu'ils doivent se trouver un emploi rapidement pour aider financièrement leur mère. Ceci a pour effet que plusieurs jeunes dont plusieurs filles abandonnent leurs études. Par exemple, une jeune fille de 16 ans qui termine son secondaire et dont la mère a un revenu annuel de 30 000 \$ pourrait se mettre de la pression pour se trouver un emploi le plus rapidement possible, afin de générer un revenu supplémentaire.

Ainsi, sortir de la pauvreté en n'ayant pas d'éducation est très difficile, voire impossible. On peut donc certifier que la pauvreté économique peut provoquer la pauvreté intellectuelle. Inversement, on peut affirmer que l'éducation permet de sortir de la pauvreté économique. Toutefois, le faible revenu des familles monoparentales ne peut assurer un tel besoin social lié aux besoins de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement de la pyramide de Maslow.

## 2. La pauvreté affective

En 2016, 2 enfants sur 10 vivaient dans une famille monoparentale au Canada. 1 114 055 enfants âgés de 0 à 14 ans vivaient dans une famille canadienne monoparentale. D'ailleurs, 905 630 (81,3%) de ces enfants étaient sous la responsabilité d'une femme, comparativement à 208 403 (18,7%) qui vivaient dans une famille dirigée par un homme seul [11].

C'est à cet âge, 0 à 14 ans, que les enfants sont le plus influencés par leur environnement. La situation de leurs familles joue donc un rôle crucial dans leur développement. Lorsque les enfants sont en bas âge, la présence parentale est primordiale pour leur développement et leur attachement affectif. Dans, le cas des

familles monoparentales ceci devient plus difficile, car le parent qui a la garde doit assumer les deux rôles : le parent qui travaille et celui qui comble les besoins de l'enfant.

De plus, une bonne situation économique d'une famille monoparentale permet l'émancipation des enfants socialement, en faisant des activités comme du sport et académiquement, en étudiant. Elle permet la satisfaction des besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement.

Cependant, si la famille monoparentale est affectée par la pauvreté économique, la satisfaction de tous les besoins de la pyramide de Maslow ne sera pas possible et les enfants ne pourront s'émanciper entièrement. Par exemple, la pauvreté affective se développe à cause de la situation économique de la famille. Les comportements de la mère préoccupée par sa situation financière ont un impact sur les enfants qui manifestent de plusieurs manières leurs difficultés et leurs inquiétudes, comme nous le verrons ci-dessous.

#### i) Les responsabilités de la mère

Les responsabilités parentales d'une mère seule sont lourdes et stressantes. Cette mère doit s'occuper de ou des enfants, faire le ménage, assurer la satisfaction des besoins de la famille et surtout, ramener un revenu permettant l'accomplissement de ces tâches. Les femmes monoparentales se sentent donc débordées et dépassées par la charge et la pression financière qui s'intensifient lorsqu'elles vivent dans une situation de pauvreté économique. La peur de l'avenir s'aggrave aussi à cause de l'insécurité financière de la famille démunie.

Les comportements de la mère sont affectés par cette surcharge de rôles et peuvent établir une ambiance de stress et d'anxiété. Cette ambiance est formée par les interactions entre les membres de la famille : par exemple, la mère se fâche plus rapidement et réprimande davantage son ou ses enfants. L'épuisement physique et

mental de la mère monoparentale affecte donc son tempérament au point où la dynamique familiale devient très tendue.

De plus, cet épuisement provoque des problèmes de santé physique tels des maux de tête ou l'insomnie. Le manque de divertissement et de moments pour soi sont des facteurs importants dans l'épuisement de la mère démunie et seule. Celle-ci songe toujours à comment subvenir aux besoins de ses enfants et à comment leur offrir des moyens pour sortir de la pauvreté économique.

Les préoccupations de la mère monoparentale troublent sa santé en lui causant de l'anxiété et ils affectent l'atmosphère familiale. Elles affligent aussi les enfants comme nous l'expliquons ci-dessous.

#### ii) Les comportements des enfants

Les enfants souffrent indirectement de la situation économique de leur famille. Par exemple, une mère monoparentale doit souvent travailler de longues heures pour subvenir aux besoins immédiats de sa famille, comme nous l'avons déjà spécifié. Or, ces enfants nécessitent une présence parentale qui leur assure un certain sentiment de sécurité, mais ils ne l'ont pas toujours puisque leur mère travaille toute la journée. On estime alors que ces enfants ont un trouble d'attachement, parce qu'ils ne voient pas assez leur mère pour la considérer comme une présence rassurante. Le fait que la mère ne soit pas constamment disponible pour ses enfants cause une « rupture » de confiance entre les deux. La mère perd le contact avec son ou ses enfants, et les effets en sont néfastes.

Les conséquences de ce trouble d'attachement peuvent être remarquées académiquement. Au niveau scolaire, ils rencontrent des obstacles en matière de concentration. La direction associe souvent ces enfants au trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Cependant, les éducateurs ne se rendent pas compte que des problèmes sous-jacents familiaux sont la cause de leurs distractions.

Un enfant de 3e année qui vit dans une famille monoparentale en difficulté financière n'aura pas comme préoccupation principale de s'appliquer dans son travail, mais plutôt de se questionner à savoir si sa mère viendra le chercher à l'école ou si elle sera à la maison ou au travail le soir quand il revient de l'école.

Toutes ces difficultés que ces enfants confrontent tous les jours les découragent de poursuivre leurs études, en particulier s'ils ont des frères ou des sœurs plus âgés qui ont eux-mêmes arrêté leurs études et qui sont soit sur le marché du travail, soit sur le bien-être social.

Selon la pédiatre sociale Gaëlle Vekemans, on observe une différence entre le comportement des familles monoparentales de Canadiens de souche et celui des immigrants à l'égard de leur situation de pauvreté économique. On note que les femmes immigrantes sont davantage motivées à se chercher activement un emploi, alors que les Canadiennes auront plus tendance à demeurer sur la sécurité du revenu si elles le peuvent, car c'est un choix par dépit. Les dépenses consacrées aux transports, à la nourriture et aux vêtements pour le travail leur reviennent plus chères que rester à la maison et recevoir les prestations de la sécurité de revenu.

On constate aussi que chez les résidents du Canada qui y sont établis depuis longtemps, la pauvreté économique des familles monoparentales se transmet souvent de génération en génération. Effectivement, les parents se contentent de recevoir un montant de la sécurité de revenu à chaque mois, et du fait même ne sont pas nécessairement intéressés à reprendre leurs études ou se chercher un emploi qui leur assurerait un revenu stable. Les femmes monoparentales vivent fréquemment sous le seuil de la pauvreté, comme nous l'avons déjà mentionné, même en ayant plusieurs petits emplois. La plupart du temps, elles n'ont pas un gros salaire, car elles ne sont pas allées à l'école très longtemps comme nous l'avons vu. Ce manque d'éducation est la cause principale de la transmission de la pauvreté, car un enfant qui voit sa famille vivre « correctement » sans qu'aucun membre ait complété toutes ses années d'études peut penser qu'il n'a pas besoin de réaliser des études supérieures pour se trouver un emploi.

Les impacts sur les enfants sont nombreux et perdurent longtemps. Néanmoins, les familles monoparentales peuvent trouver de l'aide, car il y a des solutions leur permettant de sortir progressivement de la pauvreté économique.

## **Partie II. Les solutions**

Puisque les familles monoparentales se multiplient d'année en année et qu'en d'autres mots, de plus en plus d'enfants sont sous la garde d'un seul parent [13], il faut pouvoir établir des programmes visant à venir en aide à ces familles démunies et à réduire les effets néfastes de la pauvreté au sein de celles-ci. Pour aider ces enfants et les mères monoparentales, il y a plusieurs possibilités améliorant leur situation économique et leur qualité de vie.

### **A. L'éducation**

L'éducation est un droit et un besoin essentiel qui appartient et bénéficie la collectivité. Lorsque la société est éduquée tout le monde en tire des avantages. La prévention de l'abandon scolaire et l'encouragement de la poursuite des études constitue le premier moyen pour prévenir la pauvreté. En effet, celle-ci a toujours été considérée comme étant une porte de sortie de la pauvreté ainsi qu'une manière de l'éviter à long terme. Pour cette raison il est nécessaire que les gouvernements investissent pour permettre à tous d'accéder à une meilleure éducation.

Dans le cas des mères monoparentales, l'éducation bénéficierait à la fois l'enfant et la mère. L'enfant, rendue autonome économiquement grâce à l'éducation pourra combler ses besoins et ceux de sa mère. Ainsi, l'éducation qu'aura reçu l'enfant lui permettra donc de sortir du cycle de pauvreté de sa famille. De plus, l'amélioration du système éducatif d'un pays peut contribuer à une réduction de 30% de son taux de pauvreté [12]. En stimulant l'innovation, l'inclusion et l'investissement de la société nous pouvons donner une éducation à tous. L'éducation réduit aussi les inégalités : si toutes les femmes issues



de milieux économiques différents jouissent de la même éducation, les disparités salariales entre elles seraient réduites de 39% [12]. Ceci aurait donc pour effet d'améliorer la condition économique de toutes les femmes. Puis, l'éducation augmente les salaires : chaque année d'éducation supplémentaire permet d'augmenter ses ressources de 10% [12].

L'éducation permet l'autonomisation et le développement des femmes, des enfants et des hommes, mais surtout, elle permet la sensibilisation. Prendre conscience d'une inégalité est la première étape pour résoudre un tel problème. Ce rapport marque le début de la sensibilisation, ce qui mènera, nous espérons, à la deuxième étape : la résolution.

## **B. Les initiatives gouvernementales**

Au niveau fédéral, le Canada a ce qu'on peut appeler une stratégie de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement du Canada se préoccupe de la population canadienne et de la situation financière des citoyens canadiens. L'égalité des chances et leur bien-être sont au cœur de cette motivation face à la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement investit, depuis 2015, des milliards de dollars dans des initiatives pour faire croître la classe moyenne. L'Allocation canadienne pour enfants est un bon exemple d'initiative qui bénéficie les parents en besoin. Cette initiative gouvernementale offre un versement mensuel non imposable ayant pour but d'aider à subvenir aux besoins des enfants. L'Allocation canadienne pour les travailleurs, un crédit d'impôt remboursable, vise aussi à aider les canadiens travaillant à faible revenu [13].

Au niveau provincial, les ministères du Québec prennent des mesures pour tenter de résoudre le problème que présente la pauvreté chez les familles québécoises. Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par exemple, propose un programme d'aide sociale qui fournit de l'aide financière aux citoyens qui en ont besoin [14]. On compte aussi un grand nombre de programmes de soutien financier adaptés aux réalités particulières de certaines familles. Les mères monoparentales peuvent donc profiter des programmes qui s'appliquent à leur situation. Le montant pour enfant mineur

aux études postsecondaires, le crédit d'impôt pour solidarité, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants sont tous des options de soutien financier pour une mère monoparentale québécoise.

Le Québec, la province ayant le moins de familles pauvres, a mis en place des initiatives gouvernementales telles les garderies à sept dollars, le congé parental et les prestations pour enfants. Ces programmes semblent avoir favorisé un certain niveau d'égalité sociale au Québec. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes de scolarité au Québec (et au Canada).

### **C. Nos solutions**

Malgré la volonté et les initiatives des gouvernements à venir en aide aux démunis, nous pensons en tant que jeunes femmes étudiantes que d'autres solutions sont possibles. Nous vous présentons donc deux propositions potentiellement efficaces concernant la résolution de la pauvreté dans la monoparentalité féminine.

Premièrement, ajuster les frais scolaires du ou des enfants de la famille selon le revenu des parents avantagerait les mères monoparentales. Ainsi, celles pour lesquelles payer la totalité des frais scolaires présente un problème récurrent auraient un prix fixé selon leur revenu. Une telle procédure donnerait une chance aux parents ayant des difficultés financières, tels les mères monoparentales, de payer des coûts d'inscription plus raisonnables. Tenir compte de l'état financier des parents lorsqu'on leur impose des frais de scolarité pour leurs enfants bénéficierait les mères monoparentales ainsi que d'autres femmes ayant des difficultés économiques. Plus précisément, cette procédure faciliterait l'accès à l'éducation et donnera la chance aux enfants de pouvoir sortir de la pauvreté économique.

Deuxièmement, nous pensons qu'être plus présent sur le terrain lors des interventions chez les familles monoparentales démunies serait grandement utile concernant leur efficacité. La proximité pourrait aider les intervenants à mieux comprendre, analyser et

aider les situations familiales étudiées. Par exemple, une personne pourrait aller chez une famille de mère monoparentale pour observer l'ambiance et la dynamique de celle-ci. Voir de ses yeux les problèmes aidera les intervenants à mieux conseiller la mère sur les mesures à prendre pour résoudre leurs difficultés financières et surpasser la pauvreté.

## **Conclusion**

Notre analyse de la situation des familles monoparentales dirigées par une femme ainsi que notre étude sur les impacts de la pauvreté sur ces familles ont permis notre sensibilisation sur les difficultés de la pauvreté économique. Celle-ci est répandue au Canada et à travers le monde ce qui, en soi, est un problème. Ses causes et ses conséquences doivent être révisées et rectifiées pour permettre aux démunis de surpasser leur situation de pauvreté. Ainsi, les enfants des familles monoparentales pauvres auront une chance de vivre bien, comme on dit.

Si aucune initiative n'est entreprise, la pauvreté et ses inégalités prendront de l'ampleur mondialement. Celles-ci auront des effets multiples sur les démunies dont leur bien-être, leur travail, leurs amis, leur santé, leur éducation, leur longévité et la criminalité. En outre, l'avenir des enfants des démunis, dans ce cas-ci, des enfants de mère monoparentale pauvre, sera affecté au point où ils n'auront plus de chances de sortir de la pauvreté. La situation économique de leur famille empêche la continuation de leur développement intellectuel (entre autres) et ce manque d'éducation les empêchera de surpasser la pauvreté [15].

C'est pour cela que l'éducation doit jouer un rôle crucial dans les initiatives établies contre la pauvreté. Celle-ci doit être vaincue pour que les démunis s'enrichissent dans toutes les dimensions de leur vie, mais aussi pour que le monde se développe et soit plus égalitaire. Nelson Mandela a bien dit : « Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité; c'est un acte de justice, un acte de protection d'un droit humain fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. »

## ANNEXE

[1] Les Cercles de Fermières du Québec. *La pauvreté frappe encore durement les femmes*. Récupéré le 26 février, 2019, de <https://cfq.qc.ca/nouvelles/pauvrete-frappe-encore-durement-les-femmes/>

[2] Gouvernement du Canada. (27 février 2017). *Vers Une Stratégie De Réduction De La Pauvreté – Document D'information Sur La Pauvreté Au Canada*. Récupéré le 3 avril, 2019, de [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html#h2.3](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html#h2.3)

[3] Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec. (2011). *Femmes et pauvreté*. Récupéré le 17 février, 2019, de <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/151015-femmespauvretemontage.pdf>

[4] Statistique Canada. (2017). *Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu*. Récupéré le 4 février, 2019, de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016012/98-200-x2016012-fra.cfm#a2>

[5] Statistique Canada. (2016). *Familles et ménages – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2011*. Récupéré le 4 mars, 2019, de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/fam/Pages/highlight.cfm?TabID=1&Lang=F&Asc=1&PRCode=01&OrderBy=999&View=1&tableID=302&queryID=1>

[6] Statistique Canada. (2015). *Familles monoparentales*. Récupéré le 7 mars, 2019, de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2015001/article/14202/parent-fra.htm>

[7] Ades, Josefina. *Pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative*. Récupéré le 14 mars, 2019, de <http://www.orfq.inrs.ca/pauvrete-et-monoparentalite-le-quebec-dans-une-perspective-comparative/>

[8] : Statistique Canada. (2016). *Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille*. Récupéré le 8 mars, 2019, de <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110001701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=3.3>

[9] Santé et Services sociaux du Québec. (Décembre 2018). *Statistiques de santé et de bien être selon le sexe – Tout le Québec*. Récupéré le 14 mars, 2019, de <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>

[10] FRAPRU. (Mars 2015). *Femmes : Logement et pauvreté*. Récupéré le 26 mars, 2019, de <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>

[11] Statistique Canada. (Août 2017). *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016*. Récupéré le 28 mars, 2019, de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.cfm>

[12] Aide et Action. (Mars 2017). *Comment l'éducation peut faire disparaître la pauvreté*. Récupéré le 8 avril, 2019, de <http://www.aide-et-action.ch/en/leducation-faire-disparaitre-pauvrete/>

[13] Gouvernement du Canada. (2018). *Une chance pour tous : La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Récupéré le 3 avril, 2019, de <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/reduction-pauvrete.html>

[14] Gouvernement du Québec. *Programme d'aide sociale*. Récupéré le 3 avril, 2019, de <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Pages/programme-aide-sociale.aspx>

[15] Galarneau, Diane. (Décembre 2005). *Scolarité et revenu des parents seuls*. Récupéré le 19 mars, 2019, de [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H\\_Q0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H_Q0)

## BIBLIOGRAPHIE

1. Ades, Josefina. *Pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative*. Récupéré le 14 mars, 2019, de <http://www.orfq.inrs.ca/pauvrete-et-monoparentalite-le-quebec-dans-une-perspective-comparative/>
2. Aide et Action. (Mars 2017). *Comment l'éducation peut faire disparaître la pauvreté*. Récupéré le 8 avril, 2019, de <http://www.aide-et-action.ch/en/leducation-faire-disparaitre-pauvrete/>
3. Banque mondiale. (2012). *Égalité des genres et développement*. Récupéré le 4 mars, 2019, de <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936231894/Overview-French.pdf>
4. Fondation canadienne des femmes. *Les femmes et la pauvreté au Canada : les faits*. Récupéré le 6 janvier, 2019, de <https://www.canadianwomen.org/fr/les-faits/pauvrete/>
5. Fondation canadienne des femmes. *Sortir de la pauvreté*. Récupéré le 6 janvier, 2019, de <https://www.canadianwomen.org/fr/pauvrete/>
6. FRAPRU. (Mars 2015). *Femmes : Logement et pauvreté*. Récupéré le 26 mars, 2019, de <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
7. Frimousses de créateurs. (20 novembre 2017). *Causes de la pauvreté*. Récupéré le 14 janvier, 2019, de <https://www.frimoussesdecreateurs.fr/causes-de-la-pauvrete/>
8. Galarneau, Diane. (Décembre 2005). *Scolarité et revenu des parents seuls*. Récupéré le 19 mars, 2019, de [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H\\_Q0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/11205/8981-fra.pdf?st=KCQ8H_Q0)
9. Gouvernement du Canada. (27 février 2017). *Vers Une Stratégie De Réduction De La Pauvreté – Document D'information Sur La Pauvreté Au Canada*. Récupéré le 3 avril, 2019, de [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html#h2.3](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html#h2.3)
10. Gouvernement du Québec. (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec, Chapitre 5: Le revenu familial*. Récupéré le 6 février, 2019, de [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/sf\\_portrait\\_stat\\_chapitre5\\_11.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/sf_portrait_stat_chapitre5_11.pdf)
11. Kuepié, Mathias , Emmanuelle Lavallée et Arouma Sougane. (Septembre 2008). *Multiplés dimensions de la pauvreté, gouvernance et démocratie : Le point de vue de la population malienne Enquête ELIM2006, Premiers résultats*. Récupéré le 4 février, 2019, de <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01779620/document>
12. Leboeuf, Louise. (1991). *Les femmes et la pauvreté*. Récupéré le 5 janvier, 2019, de <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/1991-v40-n3-ss3508/706542ar.pdf>
13. Les Cercles de Fermières du Québec. *La pauvreté frappe encore durement les femmes*. Récupéré le 26 février, 2019, de <https://cfq.qc.ca/nouvelles/pauvrete-frappe-encore-durement-les-femmes/>
14. Malo, Claire. (Août 1990). *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de 4 ans*. Récupéré le 28 mars, 2019, de <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2014/05/1990RapportMaloBesoinsMono.pdf>
15. Mestrum, Francine. (2008). *La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale*. Récupéré le 5 janvier, 2019, de <https://journals.openedition.org/mots/14243#tocto1n1>
16. Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec. (2011). *Femmes et pauvreté*. Récupéré le 17 février, 2019, de <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/151015-femmespauvretemontage.pdf>
17. OCDE. (Avril 2011). *L'autonomisation économique des femmes*. Récupéré le 23 mars, 2019, de <https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/47561737.pdf>

18. ONU Femmes. (2001). *Données et statistiques*. Récupéré le 12 Janvier, 2019, de <https://womenwatch.unwomen.org/data-statistics>
19. Perception. (2008). *Le point sur la pauvreté au Canada*. Récupéré le 8 février, 2019, de [http://www.ccsd.ca/francais/perception/2934/perception\\_2934.pdf](http://www.ccsd.ca/francais/perception/2934/perception_2934.pdf)
20. Perspectives SACO. (2012). *L'autonomisation économique des femmes*. Récupéré le 24 mars, 2019, de [https://www.saco-ceso.com/app/uploads/2016/03/Women-s\\_Economic\\_Empowerment\\_fr\\_d\\_online.pdf](https://www.saco-ceso.com/app/uploads/2016/03/Women-s_Economic_Empowerment_fr_d_online.pdf)
21. Raïq, Hicham. (Août 2012). *Pauvreté des familles monoparentales Le Canada et le Québec dans l'univers des régimes providentiels*. Récupéré le 3 mars, 2019, de [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/9155/Raiq\\_Hicham\\_2012\\_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/9155/Raiq_Hicham_2012_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
22. Rue Masson. (Décembre 2014). *Lettre d'une mère pauvre, publié en décembre 2014*. Récupéré le 7 janvier, 2019, de <http://ruemasson.com/2014/12/10/lettre-dune-mere-pauvre/>
23. Shetty, Sudhir et Ana Revenga. (Mars 2012). *L'autonomisation des femmes, un atout pour l'économie*. Récupéré le 23 mars, 2019, de <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2012/03/pdf/revenga.pdf>
24. Santé et Services sociaux du Québec. (Décembre 2018). *Statistiques de santé et de bien être selon le sexe – Tout le Québec*. Récupéré le 14 mars, 2019, de <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>
25. Statistique Canada. (2017). *Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu*. Récupéré le 4 février, 2019, de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016012/98-200-x2016012-fra.cfm#a2>
26. Statistique Canada. (2015). *Familles monoparentales*. Récupéré le 7 mars, 2019, de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2015001/article/14202/parent-fra.htm>
27. Statistique Canada. (2016). *Familles et ménages – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2011*. Récupéré le 4 mars, 2019, de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/fam/Pages/highlight.cfm?TabID=1&Lang=F&Asc=1&PRCode=01&OrderBy=999&View=1&tableID=302&queryID=1>
28. University of Oxford. (Juillet 2016). *Déterminer les dimensions de la pauvreté et leurs mesures avec les premiers concernés*. Récupéré le 4 janvier, 2019, de <http://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2016/07/Note-Synth%C3%A8se-juillet-2016.pdf>